Image not found or type unknown

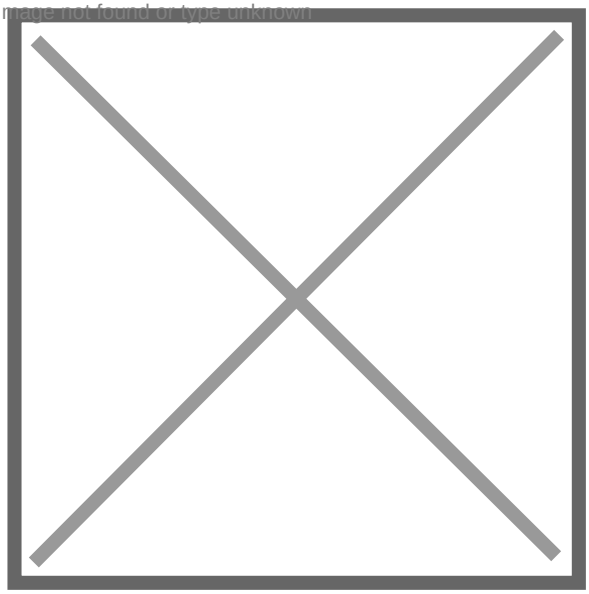

Mise en demeure pour un découvert datant de plusieurs années

Par **finnes**, le **02/06/2009** à **17:36**

Bonjour,
je reçois ce jour une mise en demeure pour un compte bancaire que j'ai demandé à cloturer en 2004 en envoyant un courrier mais sans réponse.
mes derniers relevés de compte (2004) n'indiquent pas de débit hors la banque affirme que le compte était débiteur et qu'il y a eu d'autres relevés apres 2004. lorsque j'ai envoyé mon courrier pour cloturer le compte e n'ai jamais eu de réponses et je ne me suis plus occupé de cela. j'aimerais savoir dans le cas ou le compte était vraiment débiteur et que je n'ai pas recu les relevés qui l'indiquait si il y a prescription ou non car sur les relevés que j'ai il est bien dit qu'a compter d'un mois il est considéré comme approuvé.
merci infiniment de votre réponse.

Par **Solaris**, le **02/06/2009** à **21:38**

Bonjour,

La dette se prescrit au bout de 2 ans à compter de l'opération en découvert.

Par **finnes**, le **02/06/2009** à **23:29**

bonsoir,

merci beaucoup pour votre réponse, mais à votre avis, que dois je faire? dois je contacter l'huissier ou la banque? que dois je leur dire? merci beaucoup de votre aide.

Par **Solaris**, le **03/06/2009** à **00:00**

Si un huissier a le dosseri en charge, contacter le, si non contacter la banque et voyez avec eux le problème de prescritption.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés